

*LA REPARTITION SELON BASTIAT, CHAMFORT, MOLIERE, NAPOLEON III
ET GUILLAUME D'ORANGE.*

Chères Consoeurs, Chers Confrères,

Comme chaque année à pareille époque, vous trouverez ci-joint votre nouvel appel de cotisations.

Pour la deuxième fois, il y a baisse en francs constants (sauf pour ceux dont les revenus augmentent). Ce résultat n'est pas obtenu par des mesures démagogiques hypothéquant l'avenir, mais par une plus juste répartition. Nous n'avons pas choisi la voie de la facilité, flattant par la distribution en laissant à d'autres le soin de présenter la note de la

Nous continuons à constituer des réserves et veillons à ce qu'elles ne soient pas gâchées comme par le passé. La répartition ne doit plus consister seulement à prendre et à donner sans autres critères que la démographie ou l'électoratisme sans se soucier de la

Du fait des évolutions démographiques, la répartition est devenue un luxe et l'épargne une nécessité. La solidarité envers les générations passées impose une part de cotisation immédiatement dépensée, ce que les futurs cotisants feront également pour nous. La solidarité envers les générations futures impose de ne plus distribuer de manière excessive la totalité de la cotisation. La solidarité entre toutes les générations impose de veiller à ce que ces 2 parts soient justement réparties. L'équité veut que le fruit du labeur et de l'épargne de chacun soit redistribué en fonction des efforts qu'il aura fait pour lui-même et pour les autres.

Il ne faut plus que la répartition soit, comme nous l'aurait sans doute expliqué Frédéric Bastiat, une grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde. C'est ce que nous faisons dans le régime complémentaire.

Après plusieurs années de léthargie, une réforme a vu le jour et a été votée par toutes les caisses de professions libérales. Elle va se heurter à "la Tutelle" car elle introduit plus d'équité entre les français : à revenu égal, cotisation égale, droit élémentaire bafoué au pays des Droits de l'Homme. Les choses ne seront pas faciles, mais comme le conseillait Napoléon III, il faut savoir sortir de la légalité pour rentrer dans le droit. Nous défendrons nos droits et la justice contre la bureaucratie.

Pour l'ASV, avant toute réforme, nous avons tenu à laisser le temps à tous de s'informer, de réfléchir, de débattre. Là encore les choses n'ont pas été faciles, car en France, comme nous le faisait remarquer Sébastien Chamfort, on a pour habitude de laisser en repos ceux qui mettent le feu et de persécuter ceux qui sonnent le tocsin. Maintenant il va falloir prendre des décisions, et ces décisions ne pourront être prises contre l'avis de la majorité des médecins. Nous y veillerons.

Le régime Invalidité-Décès vient également d'être réformé. Dès que nous aurons l'accord de "la Tutelle", le capital décès passera de 3 506 € (23 000 F) à 38 000 € (environ 250 000 F), et surtout nous aurons une vraie couverture d'invalidité professionnelle, car jusqu'à ce jour notre merveilleux système social dit professionnel, laissait à l'abandon ceux qui ne pouvaient plus exercer leur profession mais étaient trop valides pour rester dans un fauteuil roulant. Nous avons, il y a 4 ans, baissé la cotisation de ce régime car il constituait des provisions importantes au lieu de jouer son rôle. Un retour à la cotisation antérieure permettra de financer une couverture

Toutes ces décisions du Conseil d'Administration de votre caisse dite "autonome" sont soumises à autorisation de la fameuse "Tutelle" qui en fait décide de tout. Au fait, qui est cette Tutelle ? Personne. Dans un régime totalement bureaucratisé, on ne trouve plus personne à qui on puisse soumettre des revendications, discuter en espérant être entendu.

Les Ministres changent et ne reçoivent plus depuis des années, trop occupés à couper des rubans et par les joutes électorales ; leurs conseillers changent encore plus vite et se contentent d'enregistrer, sans aucun pouvoir politique. Dans aucun ministère, aucune personne n'est capable de vous dire oui ou non, pourquoi et comment, quand et où, et, quand il s'agit de décider, tous fuient. La bureaucratie est une forme de gouvernement où chacun est entièrement privé de la liberté politique et du pouvoir d'agir. Ce n'est plus en effet être gouverné que d'être gouverné par l'Anonyme, et quand tous se trouvent également privés de pouvoir, nous sommes devant une dictature sans dictateur.

Ce n'est pas parce que la bureaucratie ignore les décisions de toutes les caisses sociales qu'il ne faut pas se battre, car on n'a de droits que ceux que l'on défend et même si le chemin est long du projet à la chose, point n'est besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer (Molière et Guillaume d'Orange).